**Procès-verbal de la séance du**

**Conseil Municipal du mercredi 13 novembre 2024**

***Ordre du jour :***

- Approbation du PV du conseil municipal du 24 octobre 2024
- Mise en place d'une protection sociale complémentaire
- Autorisation de signature du bail commercial, du contrat de mise à disposition des équipements et mobilier, du contrat de mise à disposition de la licence IV, prise en charge des frais de notaires et modalités financières.

Présents : Mesdames, Messieurs, WALLE Annie, GENETET Anne, ESTIVAL René, DELHON Jérémie, ZIMRA Benjamin

Absents excusés : Madame Foston Denise, Monsieur ROUET Jacques, procuration à Monsieur ESTIVAL René

Secrétaire de séance : Monsieur Hardouin Jordan

---

***Approbation du PV du conseil municipal du 24 octobre 2024***

Approuvé à l'unanimité

***Délibérations du conseil :***

- Mise en place d'une protection sociale complémentaire

Délibération 2024-022

Madame le Maire expose qu'à partir de janvier 2025, les communes doivent participer au financement de la protection sociale complémentaire souscrite par leurs agents, cette participation est d'un montant minimum de 7€ mensuel dès lors que l'agent a souscrit à un contrat labellisé. Dans le cas de la commune cela ne concerne qu'un seul agent puisque les deux autres agents ont un contrat de moins de 12,5h par semaine. Il s'agit de Mr Cluzel qui a déjà un contrat mais qui n'est pas nouvellement labellisé. Pour avoir droit à cette participation il faut qu'il change de contrat. Madame le Maire propose de rencontrer Mr Cluzel afin de connaître ces intentions concernant son contrat.
Madame le Maire propose à la délibération le montant minimum de 7€ mensuel.
Monsieur Zimra demande qui s'occupe de prendre cette mutuelle, madame le Maire répond que c'est à l'agent de trouver une mutuelle en faisant marcher la concurrence.
Après délibération le conseil municipal accepte **à l'unanimité** une participation d'un montant de 7€ à la couverture de prévoyance.

- Autorisation de signature du bail commercial, du contrat de mise à disposition des équipements et mobilier, du contrat de mise à disposition de la licence IV, prise en charge des frais de notaires et modalités financières.

Délibération 2024-023

Madame le Maire explique qu'avec Mr Estival, ils ont rencontré Maria, afin de lui expliquer qu'l fallait absolument signer un nouveau bail, le précédent étant arrivé à expiration. Maria refusant de signer, Mr Estival a proposé d'en parler à la fille de Maria, afin de comprendre pourquoi ce refus de signer. La fille de Maria n'a pas su nous donner d'explications et a proposé de signer ce bail à la place de sa mère, avec procuration. Pressé par le temps, Madame le Maire n'est pas rentré dans des négociations de durée et de tarifs et a accepté

les mêmes conditions de durée et de tarif que le précédent c'est-à-dire 18 mois dont 12 mois à 400€ et 6 mois à 450€.
Madame le Maire rappelle aussi que les frais de notaire seront payés par la commune.
Après délibération le conseil municipal accepte **à l'unanimité** la proposition d'un bail de 18 mois, aux loyers de 400€ pendant 1 an et 450€ les 6 mois suivants, et de reprendre les autres conditions du bail précédent.

➢ Informations diverses

- Madame Le Maire informe qu'elle a reçu ce jour la démission de Madame Foston Denise de son poste de conseillère municipale, courrier sans explication de cette décision. Madame le Maire annonce que dans ce cas il faudra relancer des élections municipales, n'ayant pas réussi à joindre le pôle élection de la Préfecture, Madame le Maire ne peut donner plus d'informations et tiendra au courant le Conseil dès qu'elle aura connaissance des dates et des différentes étapes.
- Monsieur Zimra demande ce qu'il en est de la date de la réunion publique, Madame le Maire répond qu'elle avait proposé le lundi ou le mercredi de la semaine du 16 décembre mais n'a pas eu de retour. Madame Genetet a une préférence pour le lundi, cela ne posant pas de problèmes pour les autres conseillers, la date retenue est le lundi 16 décembre.

Clôture de la séance à 21h00

Madame Le Maire

Annie Walle

MAIRIE D'ESCAMPS Lot

Le secrétaire de séance

Jordan Hardouin